

La facture de la peur de l'Europe

L'isolement de la Suisse a eu raison de la compagnie aérienne. L'acquisition annoncée par Lufthansa marque l'échec d'une restructuration mégalomane aux frais de l'Etat.

Deux milliards et cent millions perdus, et au plus mauvais moment, celui des budgets déficitaires, des sacrifices exigés. Le mécontentement, la frustration (que ne pourrait-on faire avec deux milliards!), le rejet de la classe politique et de la classe dirigeante (les coupables seront-ils châtiés?) sont les déferlantes de l'opinion publique. En fait les deux tiers de la somme étaient au départ perdus: 450 millions pour éviter en 2001 le «grounding» de Swissair et un milliard de prêt pour maintenir l'activité jusqu'à restructuration. L'annonce aujourd'hui est donc une plaie ancienne rouverte et ravivée par ce qui est ressenti comme une capitulation: reddition à la Lufthansa avec armes et bagages, la garnison obtenant la vie sauve.

Or une donnée essentielle n'est pas mise en évidence dans les commentaires et les réactions à fleur de peau. La Suisse paie, au prix fort, son isolement européen. Les deux milliards sont à mettre au passif de l'«alleingang».

Dehors, dedans

Pour ouvrir l'espace européen, y compris l'espace aérien, l'Union européenne fait sauter les monopoles nationaux, introduit la concurrence et, en échange, pri-

vilégie le marché commun ainsi créé. Dès l'origine, Swissair s'est efforcée de surmonter ce handicap, soit en obtenant du Conseil fédéral un accord bilatéral négocié qui corrige les désavantages de l'exclusion, soit en étant présente à l'intérieur même de l'Union.

Il faut rappeler les négociations menées avant l'accord de Porto par Adolf Ogi, cédant sur les transports routiers, sans obtenir une prise en compte concrète de l'immense effort financier pro-européen que représente le double percement du Lötschberg et du Gothard, mais décrochant quelques facilités pour Swissair. Il faut rappeler la tentative avortée de fédérer, à l'instigation de Swissair, les compagnies européennes des petits pays: SAS, KLM, AUA. Enfin, après cet échec, Swissair se lança dès 1997 dans le rachat de compagnies européennes de seconde zone, Sabena en Belgique, Air Liberté en France. Même le non-spécialiste pouvait juger cette politique aventureuse. Swissair y dilapida ses réserves et compromit même, au moment de la faillite, la réputation de la Suisse d'être un partenaire de bonne foi.

continue en page 2

Sommaire

La recherche réclame des fonds publics et privés.
page 2
La Suisse a besoin d'une politique migratoire.
page 3
Le pouvoir des caisses maladie se renforce.
page 4
Les syndicats face aux accords de Schengen et Dublin.
page 5
Le travail du dimanche oppose la gauche et la droite.
page 6
Impressions depuis le Festival de films de Fribourg.
page 7
Feuilleton de Anne Rivier.
page 8

PS et UDC

Les deux partis ont mis en échec l'achat de deux avions par l'armée et soutiennent l'affectation à l'AVS des bénéfices de la vente de l'or de la BNS. Cependant la situation pourrait se retourner contre les socialistes au moment du débat sur le budget.

Edito en page 3

Les fonds publics attirent l'argent privé

Pour séduire les sociétés pharmaceutiques, la Suisse doit impérativement renforcer son soutien à la recherche.

A peine Serono avait-il signé un - modeste - contrat instaurant une chaire aux universités de Genève et Lausanne que pleuvaient dithyrambes et cris. L'affaire ne méritait ni l'un ni l'autre. La pratique de la «endowed chair», de la chaire sponsorisée, est une forme évoluée des relations entre industrie et académie. Une forme excellente à condition que l'université maîtrise les procédures de sélection et d'évaluation. Dans le cas de Serono, ces conditions semblent être remplies. Au nom de la nécessaire autonomie des hautes écoles, il est crucial que ces chaires ne diffèrent en rien des autres, à l'exception de la source de financement. Pour la chaire en question, on ne peut s'empêcher de penser que Serono obtient une publicité à bon compte pour un petit million. En effet, la somme engagée ne suffit de loin pas à faire démarrer et maintenir un laboratoire de recherche. En comparaison, le Fonds National finance des «bourses de relève» avec presque le double. Serono lui-même a financé deux chaires au centre de neurosciences de Zurich (pour la recherche sur la sclérose en plaques). Les Zurichois, plus puissants sans doute, ont décroché un contrat bien plus favorable que les Lémaniques. Ainsi, les deux chaires, occupées par des sommités de la branche, sont soutenues à raison d'un million par année pour six ans,

avec un supplément de 40% librement disponible pour le centre de neurosciences qui l'a affecté à des bourses de doctorat.

L'industrie biotechnologique est soumise à une concurrence internationale frénétique; qu'elle investisse dans les universités suisses est donc plutôt un gage de qualité de ces dernières. Les grandes firmes injectent environ 20% de leur budget de recherche dans les hautes écoles ou dans des centres de recherche académique.

Investissements défailants

Des formes plus complexes d'interaction, impliquant des départements entiers ont été tentées. L'exemple le plus notable est celui de Novartis (à travers le Novartis Agricultural Discovery Institute, Inc.) qui passa un contrat de cinq ans portant sur 25 millions avec le Département plantes et biologie moléculaire de l'université de Berkeley en Californie. Signé en novembre 1998, il n'a pas été renouvelé en 2003. Ni l'industrie (aucune licence prise) ni l'université (tensions incessantes entre les membres pour des questions d'argent) n'en tiraient le bénéfice voulu. Ces formes d'interaction restent donc à tester et ne paraissent pas encore satisfaisantes.

Sans les experts de l'EPFZ il n'y aurait pas d'industrie chimique à Bâle. Et sans le succès de

la chimie bâloise, l'EPFZ n'aurait pas atteint l'excellence. Pendant cent cinquante ans les relations université-industrie n'ont guère pris de forme structurée. Elles se sont limitées à une symbiose de têtes; les jeunes diplômés trouvant de bons débouchés dans l'industrie, dont les chefs de laboratoires devenaient ensuite professeurs d'université. Et même si l'heure est venue de formaliser les relations entre académie et industrie, le moteur de base de l'innovation est la circulation incessante des idées et des cerveaux.

C'est l'accès informel à un gigantesque pool de chercheurs qui incita Novartis à déménager le quartier général de sa recherche à Boston en mai 2002. Or, l'attractivité des hautes écoles est proportionnelle à l'investissement public dans la recherche. Et là notre pays sera sans doute encore à la traîne quelque temps. En effet, selon l'OCDE, la part biomédicale de la recherche publique a augmenté de près de 10% par an aux Etats Unis entre 1994 et 2002, de 6% en Grande-Bretagne. En Suisse, par contre, elle a au mieux stagné. Nous payons le prix de cette frilosité. Le temps est venu d'investir, car on ne pourra pas compter longtemps encore sur l'intérêt des «biotech» pour la place universitaire suisse. ge

Suite de la première page

La facture de la peur de l'Europe

Si nous avons été européens, l'avenir de Swissair n'aurait pas été garanti pour autant. Sabena a disparu, KLM a perdu son autonomie. On ne peut préjuger de ce qu'aurait été l'avenir de Swissair, mais une chose est certaine, sa stratégie aurait été différente. Les deux milliards perdus (sous réserve de la valeur résiduelle des actions dont on sait aujourd'hui qu'elle est purement symbolique) sont bel

et bien à mettre au passif de l'isolationnisme suisse.

Tout bas, tout haut

Les politiques, Conseil fédéral et Parlement, ont dans l'échec de Swissair une part de responsabilité. Qu'ils aient voulu recréer une compagnie aérienne, sauver des milliers d'emplois, tenir compte du rang national et international de Zurich est compréhensible. Ce qui ne l'est pas, c'est qu'ils aient

soutenu un projet surdimensionné (82 vols Crossair, 26 moyens courriers, 26 longs courriers). La conseillère nationale libérale Barbara Polla, dans son intervention au Conseil national, constatait que tout le pays jugeait, tout bas, le projet mégalomane et que seuls quelques-uns osaient le dire tout haut. Pourquoi, par quel entraînement, par quelle persistance du rêve de grandeur, le Parlement n'a-t-il pas écouté la

voix du bon sens? Pourquoi a-t-il cautionné de son autorité une sorte de souscription nationale, les cantons et les entreprises étant sollicités, en faveur de Swissair? A quand l'autocritique?

Il est vrai que le Conseil fédéral avait demandé une expertise de la viabilité et de la rentabilité du projet. Dans son Message, il informe que l'expert juge bonnes les chances de Swissair, même avec des risques. Qui était l'expert? La Deutsche Bank. ag

La vaine lutte contre des symptômes

La Suisse a besoin d'une politique migratoire plutôt que d'incessantes révisions d'une procédure dépassée.

La révision en cours de la loi sur l'asile ne tiendra pas ses promesses, une fois de plus. Cette loi adoptée en 1981 a connu de multiples modifications et même une révision totale en 1999. En vain, il faut toujours remettre l'ouvrage sur le métier, à savoir la plupart du temps durcir les conditions d'accueil et les procédures. Seul résultat concret: le mécontentement d'une partie importante de la population persiste et la situation des requérants se détériore.

L'arrivée d'un gros bras à la tête du Département fédéral de justice et police n'a fait qu'amplifier la précipitation et le bricolage législatif. En défendant le projet gouvernemental devant le Conseil national en mai dernier, ce magistrat annonçait déjà de nouvelles propositions plus musclées avant que le Conseil des Etats se saisisse du texte. Ce rajout s'est fait dans l'ignorance de l'évaluation de l'impact des mesures de contrainte et de la suppression de l'aide sociale aux requérants déboutés; il n'a pas donné lieu à une consultation digne de ce nom et la commission fédérale des réfugiés n'a pas été entendue.

Deux juristes de renom, Jörg-Paul Müller et Walter Kaelin, ont mis en évidence l'inconstitutionnalité de certaines mesures. Pourtant le Parlement suivra sans broncher et si référendum il y a, le peuple

confirmera. Et puisque les nouvelles mesures ne donneront pas satisfaction, la prochaine révision est programmée.

Les protestations de la gauche, des Eglises et des organisations humanitaires ne suffisent plus. C'est d'une politique migratoire dont nous avons besoin et non du perfectionnement incessant d'une procédure inadéquate. L'essentiel des requêtes traduit l'espoir d'une vie meilleure et non la fuite devant les persécutions définies par la Convention de Paris. Notre attitude restrictive face à l'immigration nourrit le flux de l'asile.

Alors distinguons les problèmes. Au Haut Commissariat pour les réfugiés de l'ONU le soin d'accueillir les requérants d'asile dans des lieux proches des persécutions et d'examiner la validité des requêtes. Puis aux Etats la tâche de se répartir les réfugiés reconnus. En adhérant à l'accord de Schengen la Suisse reconnaît qu'elle ne peut résoudre seule ce problème.

D'autre part, mettons-nous d'accord sur un contingent annuel de permis de séjour répondant aux besoins du marché du travail. Nous éviterions l'hypocrisie qui consiste à refuser officiellement l'immigration tout en tolérant une population importante de travailleurs clandestins privés des droits les plus élémentaires. *jd*

Economies

Les partisans d'une politique budgétaire rigoureuse peinent à respecter leur logique quand leurs propres intérêts sont en jeu. Ainsi le Conseil des Etats a rétabli l'exonération des taxes sur les carburants pour les agriculteurs, exonération que voulait supprimer le Conseil fédéral dans le cadre du programme d'allègement budgétaire. L'enjeu dépasse la somme qui échappe ainsi à la Confédération - septante millions de francs. En effet, cette exonération induit une procédure administrative lourde et coûteuse. Chaque année, six fonctionnaires traitent quelque 58 000 demandes de remboursement. La consommation de carburant est calculée selon la superficie et le type d'exploitation: les maraîchers obtiennent plus que les viticulteurs, et ces derniers sont mieux traités que les éleveurs. La direction générale des douanes adresse donc annuellement un questionnaire aux communes, qui le transmettent aux exploitants, de manière à déterminer surfaces et nature des cultures.

La décision de perpétuer cette exonération illustre à quel point les discours politiques sont destinés à la galerie. Les sénateurs, y compris UDC, pourfendeurs patentes de la bureaucratie et adversaires résolus des subventions «arrosoir», ont sacrifié leurs principes sur l'autel des intérêts agricoles. *jd*

Les liaisons dangereuses

S'ils conjuguent leurs voix, démocrates du centre et socialistes disposent de la majorité absolue au Conseil national. Le scénario est bien sûr peu crédible, puisque les deux partis défendent des points de vue radicalement opposés.

Récemment, les deux formations ont pourtant tiré à la même corde et imposé leur volonté. L'achat de deux avions de transport pour l'armée a capoté à cause de leur commune opposition. Face aux programmes d'économies qui amincissent le budget fédéral, la gauche a voulu signifier que ce projet n'était pas prioritaire; elle a aussi pu exprimer sa traditionnelle aversion à l'égard des dépenses militaires. Les nationalistes, eux, saisissent toutes les occasions pour saboter les opérations de maintien de la paix qu'ils abhorrent. Les socialistes ont obtenu une satisfaction symbolique, mais ils auront contribué à affaiblir peut-être l'action humanitaire et de promotion de la paix dont ils sont pourtant de fervents partisans. En fin de compte, c'est l'UDC qui a marqué des points, puisqu'elle a réussi à sortir de son isolement dans ce dossier.

Ce scénario risque bien de se répéter à propos de l'utilisation des bénéfices de la Banque nationale. Socialistes et démocrates du centre sont partisans de faire profiter l'AVS de cette manne, les premiers espérant même trouver là les moyens d'améliorer les rentes et d'introduire une flexibilisation de l'âge de la retraite. L'idée peut séduire. Mais cette affectation privera de moyens le budget fédéral. Les partis bourgeois exigeront donc aussitôt de nouvelles économies que les socialistes, isolés, seront bien en peine de contrer.

L'apparent succès de la gauche dans le dossier de l'AVS se révélera un échec stratégique. Car l'UDC poursuit inlassablement un but, réduire les ressources de l'Etat; sa générosité en faveur de l'AVS s'inscrit dans cette perspective. Dès lors qu'il s'agira de limiter les dépenses, y compris dans le domaine social, les nationalistes rejoindront le camp bourgeois. En raisonnant sur le court terme et en négligeant de prendre en compte les objectifs de leur allié d'un jour, les socialistes auront joué les idiots utiles, que jadis les léninistes savaient si bien manipuler. *jd*

Nouveau privilège pour les caisses d'assurance maladie

Les retards dans le paiement des primes pourraient coûter le remboursement des frais médicaux aux assurés.

Outre la réduction des primes pour les familles, la révision de la LAMal que les Chambres adopteront en fin de session introduit une nouveauté très contestable: les assureurs vont désormais suspendre leurs prestations vis-à-vis des «mauvais payeurs». Cette innovation se concilie mal avec un principe fondamental que viennent de rappeler les juges de Lucerne: tout assuré a le droit de faire examiner les décisions des caisses maladie par une autorité judiciaire.

Les retards sanctionnés

Les Suisses ont beaucoup moins l'habitude de payer leurs factures rubis sur l'ongle qu'auparavant. Les primes d'assurance maladie n'échappent pas à la règle. Procéder au recouvrement forcé suppose des démarches longues et pas toujours couronnées de succès. Faisant suite à une revendication de longue date des assureurs, la révision de la LAMal introduit un moyen de pression supplémentaire. Désormais, la prise en charge des prestations des assurés en retard dans leurs obligations financières sera automatiquement suspendue (cf. encadré). Et les assurés ne pourront pas contourner cette sanction en changeant de caisse: la loi interdira désormais cette pratique que permettait la jurisprudence.

Premier constat: cela signifie concrètement que l'assuré qui ne paye pas ses primes ou ses participations aux frais

échues devra sortir de sa poche les coûts liés à des prestations habituellement remboursées. Cette conséquence paraît introduire une brèche dans le caractère obligatoire de l'assurance maladie. Certes, le droit aux prestations est suspendu mais pas définitivement perdu: en pratique, l'assuré risque cependant fort de devoir renoncer à des traitements qu'il ne pourra pas payer.

Pascal Couchepin fait le pari que les cantons viendront en aide à ceux qui ne peuvent réellement pas nouer les deux bouts. Raisonnablement sujet à caution: cette même révision met partiellement à charge des cantons les réductions de primes pour les familles. La plupart des cantons n'hésiteront certainement pas à élever les seuils des subsides pour faire face à cette charge nouvelle. Si les primes continuent à progresser plus vite que les revenus, beaucoup d'assurés pourraient donc devenir de mauvais payeurs. A moins de mettre leurs factures d'assurance maladie tout au sommet de la pile, bien avant les impôts: était-ce la volonté du législateur?

La révision donne surtout un pouvoir conséquent aux caisses d'assurance maladie: la suspension des primes est en effet un moyen de pression efficace. En outre, une pratique discutable reconnaît déjà aux caisses le pouvoir de lever elles-mêmes, sans passer par un juge, l'opposition à un commandement de payer. Un

droit dont ne dispose pas par exemple l'Etat pour ses créances fiscales. Soumis aux risques conjugués d'une saisie et d'une suspension de ses prestations, les assurés devront parfois s'armer de courage pour s'opposer aux décisions de leurs caisses.

Financement caché

Or, il peut arriver qu'une participation soit mal calculée ou qu'une augmentation de primes soit parfaitement injustifiée. Hasard du calendrier, le Tribunal fédéral des assurances vient de préciser que chaque assuré a le droit de faire contrôler par un tribunal la légalité des augmentations de prime puisque chacun doit obligatoirement s'assurer: c'est une conséquence logique de la Convention européenne des droits de l'homme. Le regard du juge devra en particulier porter sur le respect du principe du financement autonome de l'assurance obligatoire de soins. Certains soupçonnent en effet les assureurs de financer les charges liées aux assurances complémentaires par les primes de l'assurance obligatoire de base.

L'arrêt des juges de Lucerne est de nature à équilibrer quelque peu les droits des assurés par rapport au pouvoir des caisses d'assurance maladie. En permettant à ces dernières de suspendre les prestations des assurés qui ne font pas face à leurs obligations financières, le législateur prend hélas le chemin exactement inverse. *ad*

L'ordonnance sur l'assurance maladie prévoit déjà une suspension de la prise en charge des prestations en cas de non paiement des primes: mais celle-ci n'intervient qu'après que la poursuite a abouti à un acte de défaut de biens et elle n'est qu'une simple faculté de l'assurance (art. 90 al. 3 et al. 4 OAMal, www.admin.ch/ch/f/rs/832_102/a90.html).

L'article 64a nouveau de la LAMal, dans sa teneur adoptée par les deux Chambres, prévoit que l'assurance suspend automatiquement la prise en charge des prestations dès qu'une réquisition de continuer la poursuite a été notifiée à l'assuré. Dans la procédure de poursuite, cette réquisition intervient directement après le jugement de mainlevée soit avant même que l'autorité examine si le débiteur a effectivement les moyens de payer sa dette.

Fabrique de DP

Domaine Public fait une pause de deux semaines pendant les fêtes de Pâques. Le journal paraîtra à nouveau le vendredi 8 avril 2004.

Nous vous remercions de votre fidélité.

Premiers débats, premières impressions

Les discussions fleurissent autour des accords soumis au vote populaire. Compte rendu d'une assemblée syndicale où le oui l'emporte, même à contrecœur.

Samedi matin frisquet. Une permanence syndicale en Suisse romande. Accueil chaleureux dans une salle aux longues tables patinées par les séances. Raclements de chaises, cigarettes qui s'éteignent, voix rocailleuses qui s'effacent progressivement, le débat sur les accords Schengen - Dublin est ouvert.

La présentation des enjeux s'effectue dans un silence attentif. On est dans une assemblée qui sait le prix du militantisme et le poids de la politique. Vient le temps des questions. Sur les accords proprement dits, les interrogations sont précises, les échanges de qualité. Finalement, on reconnaît que les accords désenclavent la Suisse et servent ses intérêts. On admet qu'en matière de sécurité aussi il vaut mieux coopérer plutôt qu'agir seuls.

Au passage, on note qu'engranger Dublin contribuera peut-être à préserver le droit d'asile, puisque les standards européens tendent à mieux protéger les requérants que ceux de la Suisse. Dans un syndicat, on sait ce que respect des immigrés veut dire. «Et dans le climat actuel, on ne peut pas dire que l'isolement nous protège du pire» rappelle un participant.

Coopérer au lieu de s'isoler

Mais comment parler des bilatérales sans évoquer la question européenne dans son ensemble? Les prises de position se succèdent. Les problématiques syndicales se mêlent aux interrogations sur le projet européen. Pourtant, assez rapidement, le débat se recentre sur les prochaines votations: «De toute façon, qu'est-ce qu'on ga-

gnerait à rester derrière la muraille de l'Etat nation? En quoi ça nous protégerait mieux? On a toujours dû se battre et on devra encore se battre, dans n'importe quelle structure. Ne nous trompons pas de débat, ni de décision, en juin, c'est Schengen-Dublin, et rien d'autre».

«Précisément, s'insurge une jeune femme, un non s'impose, pour sortir de l'épicerie indigne que constitue le bilatéralisme. On serait plus au clair et peut-être enfin obligé d'adhérer». Les réponses fusent: «En cas de non, on peut oublier toute nouvelle coopération avec l'Europe». «On sera encore plus verrouillé qu'aujourd'hui». «Méfions-nous de la politique du pire, demandons-nous à qui elle profite, un non en juin, c'est le triomphe de l'UDC».

Peu à peu, les répliques spontanées font place aux interventions qui rassemblent les arguments. Une synthèse de la substance des accords rappelle que sans eux la Suisse restera une «frontière Schengen» avec les inconvénients et les risques que cela comporte. Une autre souligne les rapports de force: «Les urnes sont impitoyables: elles expulsent l'argumentation au profit de l'arithmétique. Que reste-t-il du non de l'extrême gauche à l'EEE en 1992? Quels étaient les scores de l'UDC à l'époque et quels sont-ils aujourd'hui?»

La matinée s'achève. Aux voix, les oui l'emportent. Comme l'emporte cette certitude rappelée par un camarade aux accents portugais: «On n'a pas le choix, on doit faire ce pas, en Suisse, il n'y a que des petits pas.» *fc*

Recherche Schengen désespérément

Dublin est la capitale de la République d'Irlande. Et Schengen où se trouve-t-elle? L'accord, signé le 14 juin 1985 par l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, les Pays Bas et la France - et étendu quatre ans plus tard à la Grèce, l'Espagne, l'Italie, l'Autriche et au Portugal avant son entrée en vigueur effective le 26 mars 1995 - tire son nom d'une petite localité luxembourgeoise.

Située dans la vallée de la Moselle et rattachée à la commune de Remerschen à une tiretaine de kilomètre de Luxembourg, Schengen compte 460 habitants à 140 mètres sur la mer. Ce tout petit village de vigneron veille sur les frontières avec la France et l'Allemagne. Une place commémore la signature des accords. En revanche, Schengen est sans doute moins connue pour son château et un hôte illustre: Victor Hugo qui le dessina en 1871. *md*



L'ouverture sans contrepartie

Le Conseil national vient de renoncer à traiter dans les délais la motion de la Commission de l'économie et de la redévance (CER) demandant d'étendre les possibilités de travailler le dimanche dans le commerce et les services, motion pourtant largement acceptée par les sénateurs en septembre dernier. Il s'agit selon le conseiller national Félix Gutzwiller (PRD/ZH), «d'attendre que la population se soit prononcée sur les ouvertures dominicales des commerces dans les gares». Cette libéralisation a été proposée par son collègue Rolf Hegetschweiler (PRD/ZH) et attaquée via un référendum par la gauche. Laisser le peuple décider de l'opportunité d'une libéralisation modérée avant d'éventuellement lui soumettre d'autres étapes paraît de prime

abord plutôt respectueux de la démocratie directe. Mais en fait, cette manœuvre dilatoire, voulue par la majorité bourgeoise, a pour but de démunir les adversaires de la généralisation du travail dominical.

Un combat de principe

Syndicats et socialistes ont fait du référendum contre la loi Hegetschweiler une question de principe. C'est moins l'ouverture dominicale de quelques commerces dans un périmètre limité que la libéralisation générale du travail du dimanche qui est en jeu. Les désagrèments indéniables de l'ouverture prolongée ou en dehors des horaires habituels des magasins peuvent être compensés par des avantages salariaux et sociaux substantiels, ancrés dans des conventions collectives de travail. Un exemple

d'une telle concertation entre partenaires sociaux est l'ouverture des officines de stations-service dans le canton de Fribourg. Après un échec en votation populaire, leur ouverture a été négociée dans le cadre d'une CCT, et il ne s'est trouvé plus que l'extrême-gauche trotskiste pour s'y opposer.

En revanche, la proposition Hegetschweiler, même si elle ne concerne qu'un petit nombre de commerces répartis dans quelques gares, n'est pas anodine. Car il n'y a pas d'obligation de conclure une CCT, condition qui aurait convaincu la gauche de renoncer au référendum. Mais surtout, elle est suivie par d'autres propositions des milieux patronaux, visant à vider peu à peu de sa substance l'interdiction de travailler le dimanche, pour en faire à terme un jour ou-

vraie comme un autre. Outre la CER (lire la majorité de droite de la commission), Kurt Wasserfallen (PRD/BE) a déposé une initiative parlementaire pour permettre une ouverture généralisée des commerces quatre dimanches par an. Sachant cela, même les électeurs favorables à l'ouverture dominicale des magasins hésiteront à ouvrir la porte à d'autres modifications légales pouvant les obliger eux-mêmes à travailler le dimanche. On comprend donc mieux la stratégie de la droite patronale. Elle a en effet beaucoup plus de chances de gagner la votation si celle-ci ne porte que sur l'ouverture de quelques commerces. En revanche, elle risque fort de se casser les dents si le débat a lieu sur la libéralisation du travail du dimanche dans tous les secteurs. jcs

Courrier

La responsabilité sous pression

Un lecteur réagit au texte du conseiller d'Etat genevois Laurent Moutinot (DP n° 1638) à propos de la protection de l'accusé et de celle de la victime.

L'introduction d'une responsabilité causale dans les affaires pénales, souhaitée par Laurent Moutinot, pourrait avoir des effets désastreux sur les rapports sociaux.

On ne peut pas simultanément appeler de ses vœux une criminalisation de tous les bénévoles ou miliciens qui s'engagent pour faire fonctionner la machine et se plaindre de la disparition du sens civique. Le cas du maire de la commune sur laquelle est situé le tunnel du Mont-Blanc, stigmatisé comme étant coupable de ne pas avoir contraint les dirigeants du tunnel à respecter des procédures de sécurité, est exemplaire de cette dérive sécuritaire. Dans cette société qui veut en permanence être surassurée, tout événement négatif doit forcément être la conséquence d'un comportement coupable.

Pour avoir été très actif dans le monde associatif, j'ai entendu à de multiples reprises des dirigeants de clubs se plaindre de la peine qu'il y a à conserver et à trouver des bénévoles. Et nombre de

politiciens ne manquent jamais de rappeler la nécessité de conserver un tissu social pour maintenir les personnes âgées à leur domicile ou pour assurer certaines prestations à valeur non monétaire (entraide dans les immeubles, dévouement à des causes humanitaires, etc.).

La démarche de Laurent Moutinot va exactement dans le sens d'un renforcement de la méfiance que peut éprouver tout citoyen face aux responsabilités. La loi sur la circulation routière tend déjà à considérer comme criminel un bénévole qui accepte de transporter des jeunes à une répétition ou à un entraînement sportif, alors qu'on sait que la quasi-totalité des accidents survenant lors de tels transports sont le fait de chauffeurs professionnels.

Si les élus deviennent dorénavant comptables de tous les accidents de terrain et de toutes les imperfections constructives de leur commune susceptibles de provoquer un inconvénient voire une blessure pour un quidam, cela ne va assuré-

ment pas améliorer le dévouement civique dans l'administration des collectivités locales.

Si les fautes pénales doivent naturellement être réprimées, si les responsabilités civiles doivent également être comptabilisées, la vie en société nécessite impérativement qu'on tienne compte dans la même mesure de l'imperfection des compétences humaines, surtout lorsqu'elles sont engagées dans une démarche visant l'intérêt public. Sinon, nous vivrons bientôt dans une société aussi déglinguée que celle qu'on nous présente dans le cinéma américain, où la vénalité judiciaire remplace la sanction des fautes et où l'accident devient une chance de gain économique.

Le procès d'Evolène et la réaction des guides montrent bien que ce processus est déjà en train d'être engagé.

Laurent Ballif

Député socialiste au Grand Conseil vaudois et Municipal de la ville de Vevey

Je ne mangerais plus jamais de perches du Nil

La 19^e édition du festival a décerné le Regard d'or au film *La Nuit de la vérité* de la cinéaste burkinabé Fanta Régina Nacro, première femme à recevoir ce prix.

Par-delà le palmarès, le Festival de Fribourg est également un lieu privilégié de découvertes et d'expériences en prise directe avec des cinématographies méconnues. Voici en quelques notes, un aperçu de la manifestation qui a eu lieu du 6 au 13 mars.

Cette année le festival a compté vingt-cinq mille spectateurs, cent cinquante volontaires, un budget de 1,5 million, plus de cent professionnels qui viennent visionner ou acheter des films, plus de cent journalistes suisses et étrangers; dix films vendus et qui vont entrer prochainement dans les circuits commerciaux.

Le programme affichait cent films dont onze longs métrages et treize documentaires en compétition, en général des premières œuvres, vingt-cinq autres films du Sud sortis en 2004, une rétrospective Ömer Kavur (cf. encadré), et pas moins de vingt films suisses sur le conflit israélo-palestinien.

A trois mois près, il aurait pu être le premier festival européen de films du Sud (il a été coiffé au poteau par Nantes et son Festival des trois continents lancé en 1979). A Fribourg, ce n'est pas tant le nombre de spectateurs qui compte, que les distributeurs, directeurs de ciné-clubs et autres professionnels qui viennent y chercher des films. Fribourg est une référence.

Notre regard change au fur et à mesure des années. Au début on y allait comme à *Connaissance du Monde*, voir des paysages et des traditions exotiques. Notre ethnocentrisme occidental a ensuite reconnu un grand cinéaste par pays: Satyajit Ray pour l'Inde ou Kurosawa pour le Japon. En vingt-cinq ans, il a fallu se rendre compte de la richesse et de la diversité des talents. Maintenant nous avons l'impression que les films traitent des mêmes sujets partout dans le monde. Ce n'est pas le cinéma du Sud ou de l'Est qui a changé, c'est notre regard. Par contre notre regard s'est habitué aux techniques américaines propres à susciter le maximum d'émotion et ce sont les films qui les utilisent qui rencontrent le plus de succès parmi le public jeune.

La violence ressort autant de situations de conflits armés que des effets de la dépossession de ses moyens de production, de l'aliénation

culturelle ou même de la solitude qui mène au suicide. Par exemple *Le cauchemar de Darwin* où l'on voit des orphelins du SIDA en venir aux mains pour une bouchée de nourriture. Une pêche industrielle subventionnée par l'UE écume du Lac Victoria les perches du Nil qui, elles, mangent tous les autres poissons. Les petits pêcheurs sont ruinés et la population riveraine est affamée. Elle se nourrit des têtes et des queues des poissons qu'on voit sécher au soleil couvertes d'asticots. En plus c'est un désastre écologique pour le deuxième lac du monde, bien plus grand que la Suisse.

Un montage intime

Fribourg, c'est avant tout une expérience personnelle étant donné qu'il est impossible de tout voir et que la succession même des films choisis engendre parfois des impressions surréalistes. Tout de suite après *Le cauchemar de Darwin*, j'ai vu *A Charming Girl*, film sud-coréen où rien ne se différencie de la Suisse sinon les baguettes. L'héroïne enfle des gants en plastique jetables pour préparer la nourriture de son chat - Sheba et Whiskas. Suit *Le malentendu colonial* qui analyse les activités des missions allemandes en Namibie et leur attitude raciste qui a permis le génocide des Hereros. L'armée allemande tuait les hommes; les femmes et les enfants étaient repoussés dans le désert et mourraient de soif et de faim. Le gouvernement allemand a fait son mea culpa l'an dernier. Même si la Suisse n'a pas été une puissance coloniale, on se demande si un tel travail de mémoire a été fait pour la mission de Bâle ou pour l'entreprise Volkart.

Fribourg c'est aussi la possibilité de rencontrer des réalisateurs. Yang Jin, 23 ans, qui voit son travail de diplôme de l'école de cinéma de Pékin, *La vache laitière noire et blanche*, recevoir deux prix. Jamais sorti de Chine, toujours accompagné de son interprète, il est complètement déboussolé. En recevant son prix, il a dit au public: «à la fin de l'école primaire j'ai reçu le prix du meilleur élève de mon école et j'étais très heureux. Aujourd'hui je suis encore plus heureux. Mais en Chine on ne montre pas sa joie.» Son film a coûté deux mille francs, le prochain en coûtera quatre.

Autre rencontre avec cette famille sud-africaine multicolore auteure d'un film sur une fête de circoncision célébrée avec dix ans de retard car le père a été circoncis en secret pendant sa captivité à Robben Island. Son fils âgé de cinq ans termine le film en déclarant: «moi je ne veux pas me faire circoncire parce qu'il faut aller dans la forêt où il y a des serpents et j'ai peur des serpents». Je l'ai abordé alors en lui disant qu'il n'y avait pas de serpent dans les forêts suisses. Sa réponse: «oui mais on m'a dit qu'il y a des ours».

Finalement, le Festival du film de Fribourg est une oasis de richesse intellectuelle, émotionnelle et esthétique dans le désert de la programmation des grands distributeurs suisses. *cr*

Né en 1944, Ömer Kavur est l'une des principales figures du cinéma turc contemporain. Son premier film, *Eminé couche toi-là (Yatık Emine, 1974)* se heurte immédiatement à la censure de son pays. Après quelques travaux alimentaires, Ömer Kavur décide de devenir son propre producteur, seule possibilité pour lui de faire le cinéma qu'il désire. En 1979, il tourne *Les Gamins d'Istanbul (Yusuf ile Kenan)*. Entre 1981 et 1985, Ömer Kavur réalise cinq longs-métrages populaires qui sont d'autant de variations sur des thèmes classiques comme l'amour difficile, sinon impossible, ou bien des road movies comme il les affectionne. En 1987, Cannes découvre le réalisateur turc avec *Le Voyage de nuit (Gece Yolculugu)*, une réflexion originale sur la difficulté de créer d'un cinéaste. Après un silence de quatre ans, Ömer Kavur revient avec *Le Visage secret (Gizli Yüz, 1991)* qui nous convie à la recherche initiatique d'un visage perdu dans le temps enchanté d'un conte oriental aux dimensions infinies.

Trigon-film

Ecrivain d'amour

Anne Rivier

Le feu pasteur Laporte se tait. Il ne se manifeste plus. Alice le supplie de lui dire un mot. Et surtout de la conseiller à faire un peu d'ordre parmi ses activités tyranniques.

MON SILENCIEUX,

C'est une première, je te réveille en plein milieu d'après-midi. L'innovation est de taille, mais figure-toi que je me suis accordé un congé non payé. J'avais envie de gribouiller mes bêtises en liberté sans avoir à calculer mes heures, l'œil braqué sur ma montre.

Je t'ai plaqué fort cavalièrement l'autre soir. Une cliente dont j'avais oublié de noter le rendez-vous, une preuve de plus de mon surmenage chronique. C'est que je trime à ne plus dormir la nuit. L'écriture est une passion tyrannique. Vouloir en faire une profession c'était pure folie, je l'avoue. Je n'ai plus une minute à moi, j'enchaîne les lettres aux lettres, les téléphones aux entretiens, bref, j'ai lamentablement présumé de mes forces.

Ecrivain d'Amour, c'est pire que Sisyphé et son rocher, je ploie sous les ballots de Tragique et de Drame. Traduire ces répétitives rancœurs, ces reproches fielleux, épouser ces chagrins et ces désillusions m'attriste, me coupe de moi-même. Signe alarmant, ma plume s'assèche, ma prose se banalise, mon lexique s'anorexique. Non, il n'y a plus à hésiter, il faut que je me débarrasse de cette clientèle mortifère, et le plus vite possible.

Je comptais un peu sur toi pour m'assister dans cette tâche, mon cher feu. Ma double activité, sociale et privée, aurait pourtant dû t'intriguer. Si après ta visite je ne t'en ai plus beaucoup parlé, c'est que j'étais certaine de t'avoir suffisamment mis en appétit. « Alice Merveille, sa vie, son œuvre », voilà la catégorie d'ouvrage propre à titiller ton esprit critique, non? Je te vois d'ici, la mine soupçonneuse, feuilletant le volume en grommelant: « Encore une de ces épîtres autofictionnelles, un de ces innombrables sous-produits littéraires qui engorgent l'édition! Et tu voudrais qu'on te lise? Ma pauvre

Alice, ton ingénuité n'a pas fini de me stupéfier! »

Mais cette fois, tu parais avoir démissionné pour de bon. Vingt jours et vingt nuits sans un mot de ta part! Rien, nada, silence radio au plus haut des Cieux. Tu cuves tes éthers divins dans tes nuages roses? Tu nous as toutes deux rayées de ta mémoire, ta fille et moi, ton épouse? C'est de ma faute, je ne t'ai pas assez pleuré, j'ai négligé de fleurir ta tombe, et tu t'es senti exclu, mal aimé.

Ou alors tu es tombé amoureux à ton tour. La nouvelle élue de ton cœur, un charmant ectoplasme, une trépassée blonde à la peau diaphane, aux fines attaches de ballerine. Mais dans

ce cas, que fais-tu de ton ancienne maîtresse? Reléguée aux oubliettes elle aussi, avec ses longs pieds d'organiste et sa voix de rogomme?

A propos, je viens d'apprendre qu'elle s'est installée à Berne, ta Julie des Tuyaux. Elle s'est mise en ménage avec un musicien d'orchestre, et tiens-toi bien, elle attend un bébé! Eh oui, à près de quarante ans. Son cas n'est pas rare, mon feu, car en vérité je te le dis, voici venu le temps des jeunes célibataires et des vieilles primipares.

Je ne sais pour Jeanne, ta fille, mais moi tu me manques énormément. Au moment de prendre des décisions importantes, surtout. Quand tu piquais tes saintes colères, te souviens-tu? C'étaient tes meilleures conseillères. Ton avis m'était un guide sûr et j'en aurais sacrément besoin pour trancher dans le vif et réduire mes activités.

Tu me suggérais souvent d'agir avec méthode, de sérier les problèmes. J'ai donc prélevé quelques carottes sociologiques dans la liste de mes clients. Je te soumets ci-dessous les pages annotées de mon *Catalogue d'Entreprise*. Tu les analyseras avec ta rigueur coutumière et ne retiendras que les échantillons qui te semblent convenir. Attention, ce petit Relevé de la pratique d'Alice Merveille contient tous les défauts du genre: généralisation, exagération, réduction, partialité. Je te le livre tel quel, en style télégraphique et en résumé. Dans l'espoir qu'il provoque en toi un ultime retour de flamme, mon feu. Bonne lecture!

1. *Travailleurs et employés*. Histoires trop simples, trop nues. Téléphones roses, consommateurs passifs, l'Amour envisagé en tant que phénomène télévisuel. Univers confiné, difficultés de cerner les émotions par des mots et la gêne inconsciente qui en résulte. Avec eux, j'ai le sentiment de patauger dans l'écriture brute. Je me fais l'image d'un moulin narratif, la roue tournant indéfiniment au gré des lieux communs.
2. *Réfugiés, requérants d'asile, clandestins*. Tous adressés par Philippe Laporte, rabatteur infatigable, et par le pasteur Rochat. Mes bonnes œuvres à moi. Leçons de français dans ma cuisine, moi en institutrice indulgente. Pour ces élèves, j'ai regonflé mon rayon dictionnaires. Langues slaves ou indo-européennes, et même ouralo-altaïques, je savoure la découverte et les rapprochements sémantiques. Précieux voyages autour de ma chambre.

Mais à côté de ça, que de courrier administratif, que de traquenards juridiques à débusquer! N'empêche, ces dialogues collent à la réalité planétaire, je redécouvre les luttes primordiales, l'épuisant combat pour le respect minimal des droits fondamentaux.

Et si je ne devais garder qu'un seul de ces clients-là, ce serait une femme. Une Erythréenne, une beauté au col de cygne noir. Emprisonnée arbitrairement, battue, torturée, violée dans les geôles de son pays, réfugiée en Suisse depuis plusieurs années. Exilée des parfums de son enfance, amputée de sa terre, mais intacte dans sa tête, tenace dans son désir de justice. Un jour, pour elle, j'écrirai le roman de sa vie.

(A suivre)

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:

François Cherix (fc)
Alex Dépraz (ad)
Jean-Daniel Delley (jd)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Anne Rivier
Charlotte Robert (cr)
Jean Christophe Schwaab (jcs)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch
www.domainepublic.ch